



**SNUipp-FSU 67**  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>  
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>  
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



## **Compte Rendu de la CAPD du 28 janvier 2016**

La CAPD de ce jour est présidée par Mme Weltzer, IA/DASEN du Bas-Rhin.

### **1. Ordre du jour**

- Validation interne des barèmes inter-académiques
- Examen des candidatures au stage de préparation à l'examen du diplôme d'Etat de Psychologue scolaire 2016-2017.
- Examen des candidatures aux séjours linguistiques du Goethe Institut 2016.
- Circulaire mouvement
- Questions diverses

### **2. Déclarations liminaires**

A lire en document joint.

- Le SNUipp-FSU 67

### **3. - Validation interne des barèmes inter-académiques**

65 collègues ont participé à la campagne de permutation ( 5 annulations, 15 rapprochements de conjoints dont 2 au titre de la résidence de l'enfant, 5 pour le Haut-Rhin).

Une bonification supplémentaire de 700 points a été attribuée au titre d'une priorité médicale à deux collègues.

**Les collègues qui nous ont contactés ont été informés.**

### **4.- Situation conflictuelle dans une école**

L'administration évoque le cas d'un conflit de deux collègues dans une école et demande l'avis de la CAPD pour la mutation des deux collègues dans l'intérêt du service. **L'ensemble des représentants du personnel a voté contre.**

Le SNUipp-FSU déplore que les conflits dans les écoles ne trouvent comme issue que le départ des collègues soit par mutation dans l'intérêt du service soit par le mouvement.

Le SNUipp-FSU milite au sein du CHSCTD pour une « prévention des conflits », il est urgent qu'une réflexion soit engagée avec les acteurs de la prévention et l'administration pour éviter que cela se reproduise.

### **5. - Examen des candidatures au stage de préparation à l'examen du diplôme d'Etat de Psychologue**

Trois candidatures ont été examinées lors de la CAPD. Toutes ont eu des avis favorables par leurs IEN. Par contre une collègue n'est pas autorisée à partir car elle est déjà en formation actuellement et cette formation doit se poursuivre en 2016-2017.

Deux candidatures seront envoyées au ministère.

## **6.- Examen des candidatures aux séjours linguistiques du Goethe Institut 2016.**

Les bourses sont réparties par le rectorat selon les critères suivants :

1. PE qui enseigne déjà l'allemand en classe et veut améliorer ses compétences.
2. Le PE Zil remplaçant en bilingue s'il a enseigné l'allemand sur une longue période.
3. PE n'ayant jamais fait d'échange franco-allemand
4. Ne pas quitter l'éducation nationale dans les 5 années suivantes.

L'administration a fait un premier tri en mettant les collègues ayant un avis favorable des IEN en tête du tableau puis les collègues non prioritaires. **Les représentants du personnel ne comprenant pas toujours la motivation qui a entraîné comme avis de l'IEN « non prioritaire » demandent qu'un avis de la CAPD soit ajouté.** Tous les collègues ont donc eu un avis favorable à l'exception de ceux qui avaient bénéficié de cette formation dans les quatre dernières années.

4 collègues sont dans ce cas.

## **7- Circulaire mouvement**

Un groupe de travail a eu lieu le 21 janvier 2016.

Cette CAPD doit entériner les décisions prises lors de ce GT :

- **Des points de bonifications seront attribués aux futurs T1 et T2** (15 pour les T1 et 13.5 pour les T2).
- **La liste des postes à profil sera diffusée après la CAPD** du premier temps du mouvement.

L'administration ne permettra pas aux collègues qui auront obtenu un poste à profil au mouvement 2016 de candidater à nouveau pour éviter les chaises musicales.

- Points de vue de l'administration **sur les priorités médicales absolues** :

En cas de suppression de poste, si la dernière collègue arrivée sur l'école est arrivée avec une priorité médicale, cela ne la protège pas. C'est à elle de partir. Les représentants du personnel font remarquer à l'administration que c'est pourtant l'usage depuis plusieurs années.

Cet usage a échappé à l'administration qui affirme que cette règle n'a jamais été rédigée en tant que telle et donc n'existe pas.

Monsieur Ladaïque donne la position de la DASEN qui est que chaque phase du mouvement est indépendante des règles qui ont permis l'arrivée l'année précédente des personnes sur le poste.

Celle qui veut bénéficier d'une priorité médicale doit faire réactualiser sa priorité auprès des services de la médecine de prévention.

Monsieur Ladaïque redemandera l'avis de la DASEN avec l'éclairage que les représentants du personnel lui ont apporté.

## **8.- Questions diverses**

- Beaucoup trop d'élèves ayant une **notification MDPH n'ont pas d'AVS** par manque de financement. L'administration dit que l'enveloppe budgétaire est effectivement insuffisante.
- Pour toute interruption de service,( mi-temps, changement d'affectation), **l'ISAE** est versée en une seule fois en juin.
- **Temps partiel des directeurs**

L'administration n'accepte plus les temps partiel pour les directeurs-trices. Mais une étude sera possible au cas par cas.

- **Bilingue**

Les enseignants bilingues bénéficient d'une prime payée par le conseil général. Il est demandé si les ZIL qui remplacent sur des postes bilingues peuvent y prétendre. L'administration va se renseigner auprès de Mme Marchal.

- **Animation pédagogique à distance**

Le cadre donné par la DASEN était 9h de présentiel et 9 heures à distance (soit en équipe pour une réflexion au sein de l'école ou sur ordinateur individuellement via la plateforme de formation).

- RIS ( Réunion d'information syndicale) : on n'a pas besoin de remplir le formulaire d'autorisation d'absence car ce n'est pas une absence. Cependant il faut renvoyer l'attestation de présence.
- Problématique des élèves qui ne sont pas cherchés à l'heure en maternelle. La procédure pour Strasbourg ne marche pas : la personne de l'IA à appeler n'est pas joignable. La police, très sollicitée en ce moment ne répond pas toujours favorablement. M. Ladaïque va reprendre contact avec le référent police pour parler de ces situations.